

### Vous êtes particulièrement fragile si :

- Vous avez la peau claire, les cheveux roux ou blonds, les yeux clairs
- Vous avez de nombreux grains de beauté
- Vous avez des antécédents familiaux de mélanome
- Vous suivez un traitement médical ou prenez des médicaments qui peuvent vous rendre « photosensible »

### Soyez donc prudent au soleil !

Faites examiner régulièrement votre peau par votre médecin traitant, médecin du travail ou un dermatologue.



Association  
Interprofessionnelle  
de Santé au Travail

1 rue des Frères Lumière - ZI du Brézet  
63028 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2



RÉSEAU  
**présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

[www.aistlapreventionactive.fr](http://www.aistlapreventionactive.fr)

# Soleil et UV en milieu professionnel



## Qu'est-ce que le rayonnement solaire ?

Il se compose :

- **D'infrarouges** à l'origine de la sensation de chaleur,
- **De lumière visible** permettant de distinguer les formes et les couleurs,
- **D'ultraviolets** invisibles pour l'œil humain.

## Quels sont les secteurs les + à risques ?

L'ensemble des activités exercées en extérieur sont soumises aux conditions météorologiques et donc aux UV solaires. Parmi elles, citons :

- Les secteurs de la construction et du BTP (gros œuvre, façade, charpente, couverture, étanchéité, génie civil...),
- Les activités de plein air (espaces verts, travaux agricoles, animations sportives et de loisirs...).



Travail à proximité de l'eau et de la neige « effet miroir »





## Quels sont les dangers liés à une exposition aux UV ?

- **Peau** : brûlures solaires, vieillissement prématuré, allergies, lésions d'eczéma et dans les cas les plus graves : cancers\* (mélanomes et carcinomes).
- **Yeux** : lésions graves (douloureuses et/ou invalidantes) : inflammation de la cornée à court terme ; cataracte ou dégénérescence de la rétine pouvant aboutir à la cécité à plus long terme.

## Qu'est-ce que l'insolation ?

L'insolation est provoquée par la chaleur du soleil (coup de chaleur) ; elle correspond à une défaillance du système naturel de thermorégulation de la température corporelle ; elle se manifeste par une température élevée, supérieure à 39,5°C, des maux de tête, vertiges, crampes et parfois une perte de connaissance ; sans une prise en charge thérapeutique urgente, elle peut conduire au décès.



\* Le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer) classe les **ultraviolets cancérogènes avérés** pour l'homme.



## Quelles sont les mesures de prévention face aux risques UV ?

- **Aménager la journée de travail** (adapter les horaires de travail, éviter l'exposition à la mi-journée, limiter le temps passé au soleil par une rotation des postes, prévoir des pauses régulières en zones ombragées...),
- **Fournir de l'eau potable** en quantité suffisante,
- **Informers les salariés** des dangers et des mesures de prévention à adopter face aux UV.



- **Respecter les mesures de protection individuelles** appropriées,
- **Prohiber fermement le travail torse-nu**,
- **Se couvrir la tête, les bras et les jambes** (chapeau, manches longues et pantalons),
- **Porter des vêtements de protection** (certains tissus anti-UV assurent une action plus efficace contre le rayonnement solaire),
- **Protéger la peau** (crème solaire...),
- **Porter des lunettes de protection** (filtres anti-UV conformes à la norme EN170).

